



## Jaf garde enfants en contentieux

-----  
Par seb42

Bonjour

Ma fille est passer au Jaf pour la garde de ces enfants, som mari à mis dans les conclusions une plainte à mon encontre déposé à la gendarmerie depuis 1 ans, pour injure racial, ma question cette plainte dans des conclusion constitue une diffamation en mon encontre

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle suite a été donné à cette plainte ? Si classée sans suite, il n'y a aucun préjudice pour personne.

Et si la plainte n'a pas encore été traitée, vous êtes innocent jusqu'à preuve du contraire. Il n'y a donc pas de diffamation, juste un document inutile.

Cette plainte n'a pas de relation avec la garde des enfants.

-----  
Par seb42

La plainte présente dans les conclusions c'est pour me faire passer pour un raciste alors comme vous dite elle est classée donc je suis innocent

-----  
Par yapasdequoi

C'est une plainte ou une condamnation ?

Et qu'est-ce que ça vient faire dans une procédure qui concerne uniquement les enfants et leurs parents ?